

# « Une Belgique accessible en 2030 »

## HANDICAP Unia demande un plan d'action

Le centre pour l'égalité des chances Unia présente ce lundi son mémorandum en vue des élections avec une soixantaine de recommandations à destination des futurs élus. Parmi elles, l'amélioration de l'accessibilité aux biens et services pour les personnes en situation de handicap, qui profiterait à la société entière – on songe aux personnes âgées, à celles qui sont momentanément blessées ou aux enfants en poussette.

Les transports, l'espace ou les bâtiments publics ne sont en effet pas toujours pensés en fonction de l'accessibilité, constate Unia qui a introduit environ deux cents dossiers en ce sens en dix ans. « En ne rendant pas accessibles les rues, les transports publics et les bâtiments, c'est la société qui rend des personnes handicapées », dénonce Patrick Charlier, le directeur de l'organe interfédéral. Unia demande donc aux nouveaux gouvernements d'adopter un plan d'action d'ici 10 ans.

La Belgique s'était pourtant engagée à améliorer son accessibilité en ratifiant en 2009 la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. « On a un peu le sentiment de crier dans le désert, déplore Patrick Charlier. Mais en même temps, on se rend compte à quel point il est utile de conti-

nuer de taper sur le clou. Grâce notamment aux associations actives sur le terrain, on peut parfois intervenir en amont des projets de construction ou d'aménagement de l'espace public. »

Concrètement, Unia demande davantage de contrôles pour les nouvelles constructions soumises pourtant à des règles en termes d'accessibilité: « Il arrive souvent que les prescriptions soient prises en compte sur plan, mais qu'il y ait un manque de suivi dans la réalisation, comme par exemple un poteau bloquant l'accès pensé pour les handicapés. On souhaiterait que les écoles d'architecture intègrent cette dimension dans leur enseignement, comme dans les pays anglo-saxons où on parle de design global. »

### Un cadre législatif

Unia recommande aussi un cadre législatif exigeant l'accessibilité pour le bâti existant. « Il est absurde qu'en 2019, nous n'ayons pas de règles pour rendre les bâtiments publics obligatoirement accessibles. A peine 10 % des écoles sont totalement accessibles pour les handicapés, cela empêche l'enseignement inclusif », relève Patrick Charlier.

L'accessibilité des bus, trams, métros et trains n'est pas non plus garantie par des mesures

obligatoires. « Les passagers en situation de handicap doivent donc souvent demander de l'assistance, et ce, même aux arrêts construits récemment et dans les nouveaux véhicules », ajoute Patrick Charlier. Il y a peu, la Stib

avec la ligne 8 à Bruxelles ou encore Infrabel avec le projet de RER à Rixensart ont été critiqués pour le manque d'infrastructure prévue pour les personnes handicapées. ■

ANNE-SOPHIE LEURQUIN